

tu es collégien.ne
et tu es
boursier.ère ?

avec
le chèque

PASSERELLE 



tu fais l'activité
que tu veux !

INSCRIPTION À PARTIR DU
3 SEPTEMBRE 2018

dossier téléchargeable sur aude.fr



Tu es boursier.ère ?

Tu veux faire du sport ou pratiquer une discipline artistique ?

Le Département te donne un coup de pouce financier avec le chèque Passerelle !

#pour qui



>> Pour tous les collégiens audois, boursiers de l'Éducation Nationale, inscrits dans un établissement public ou privé du département.

>> Pour tous les apprentis boursiers, jusqu'à l'âge de 16 ans.

#pour quoi faire



>> N'importe quel sport, du moment que tu es licencié.e auprès d'une association sportive audoise affiliée à une fédération.

>> La discipline artistique (danse, dessin, théâtre...) de ton choix dispensée par l'une des 16 écoles d'art conventionnées par le Département, par une structure d'Éducation populaire (MJC, FAOL, Léo Lagrange, les Francas...) ou par une association.

#combien

>> Le chèque Passerelle est d'un montant de 50 €.

#comment ça marche

C'est simple ! À partir du 3 septembre, télécharge le dossier d'inscription sur aude.fr et renvoie-le complété par courrier à : Service Plein Air, Hôtel du Département, Allée Raymond-Courrière 11000 CARCASSONNE CEDEX 9.

Tu peux aussi retirer le dossier dans ton établissement. Ensuite, le chèque sera adressé directement à ta famille.

Et maintenant, à toi de jouer ! ;)

